

Réf: Dossier N° 156463

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SUPERETTE LA LUMIÈRE DIVINE » en abrégé « LA LUMIERE DIVINE »

Siège social Abidjan, Treichville, Abidjan treichville avenue 15
rue 15 immeuble Alpha Rez de chaussée porte 1, Lot Nd, Ilot
Nd

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 02/10/2022, et enregistrés au CEPICI le 18/10/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SUPERETTE LA LUMIÈRE DIVINE » en abrégé « LA LUMIERE DIVINE »

Objet : DISTRIBUTION DE PRODUITS DE CONSOMMATION COURANTE , ALIMENTATION GÉNÉRALE.PRESTATION DE SERVICES DIVERSES

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Treichville, Abidjan treichville avenue 15
rue 15 immeuble Alpha Rez de chaussée porte 1, Lot Nd, Ilot
Nd

Dirigeant(s) : M DIALLO MAMADOU SADIO (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-10276 du 04/11/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°59928/GTCA/RC/2022 du 04/11/2022

